Bureau du 7 juin 2004

Décision n° B-2004-2313

commune (s): La Tour de Salvagny

objet : Rue de Fontbonne - Travaux de voirie - Autorisation de signer le marché de travaux

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 mai 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2004-2018 en date du 26 janvier 2004, le Bureau de la Communauté urbaine a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution d'un marché de travaux concernant des travaux de voirie rue de Fontbonne à La Tour de Salvagny.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 7 mai 2004, a classé première l'offre de l'entreprise SCR Masson pour un montant de 308 623,82 € HT, soit 369 114,09 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 39, 40, 53 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2002-0787 et n° 2003-1087 respectivement en date des 23 septembre 2002 et 3 mars 2003 ;

Vu sa décision n° B-2004-2018 en date du 26 janvier 2004 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 7 mai 2004 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché et tous les actes contractuels s'y référant, avec l'entreprise SCR Masson pour un montant de 308 623,82 €HT, soit 369 114,09 €TTC.

2 B-2004-2313

2° - L'opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007. Elle a fait l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale - déplacements urbains - compte 231 510 - fonction 822 - opération n° 0523 - pour un montant de 530 000 € TTC, par délibération n° 2002-0787 en date du 23 septembre 2002.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme, le président, pour le président,